

La Corporation du Conseil des ministres de l'Éducation, Canada

Appel d'offres

Adresser l'Offre de service dûment remplie à :
M^{me} Asia Kotasinska, gestionnaire,
Consortiums du droit d'auteur et des projets
de français

La Corporation du Conseil des ministres de
l'Éducation, Canada

a.kotasinska@cmecc.ca

416 721-7523

Date d'émission : le 27 novembre 2025

Date de clôture : le 19 décembre 2025

Heure de clôture : **16 h, heure normale**
de l'Est

Toutes les Offres de service devraient porter la
mention « Stratégies pour soutenir l'engagement
des élèves au secondaire dans les programmes de
FLS », clairement indiquée, ainsi que la date de
clôture.

Diffusé par : La Corporation du Conseil des ministres de l'Éducation, Canada (CCMEC)

95, avenue St Clair Ouest, bureau 1106

Toronto (Ontario)

M4V 1N6

**Section à remplir par l'Auteur d'une offre et
à joindre à l'Offre de service dûment remplie**

Par l'apposition de sa signature ci-dessous, l'Auteur d'une offre certifie qu'il a lu et compris toutes
les dispositions du présent Appel d'offres et qu'il accepte d'être lié par elles.

Nom : _____ Date : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Province/Territoire : _____ Code postal : _____

Téléphone : (____) _____

**La CCMEC utilisera l'information ci-dessous pour communiquer avec la Personne-ressource clé
désignée par l'Auteur d'une offre.**

Nom de la personne-ressource clé désignée par l'Auteur d'une offre : _____

Titre : _____

Signature : _____

Téléphone : (____) _____ Courriel : _____

La Corporation du Conseil des ministres de l'Éducation, Canada

Appel d'offres

pour

des stratégies pour soutenir l'engagement des élèves au secondaire dans les programmes de FLS

Please note that this Request for Proposals is available in French only, as fluency in French is required for all service providers responding to this call.

Diffusé le 27 novembre 2025

Date limite de présentation des Offres de service : le 19 décembre 2025 à 16 h, heure normale de l'Est

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1.	INTRODUCTION.....	1
1.1	Invitation aux Auteurs d’une offre et renseignements généraux	1
1.2	Type de Contrat.....	1
1.3	Calendrier	1
1.4	Questions des Auteurs d’une offre et autres communications.....	2
1.5	Présentation des Offres de service	2
1.6	Amendements ou retraits des Offres de service	3
1.7	Irrévocabilité des Offres de service	3
1.8	Droit de la CCMEC d’apporter des amendements et/ou suppléments à l’AO avant la Date limite.....	3
PARTIE 2.	EXIGENCES RELATIVES À L’OFFRE DE SERVICE ET AU PRIX	4
2.1	Exigences relatives à l’Offre de service.....	4
2.2	Conflit d’intérêts	5
2.3	Expérience.....	5
2.4	Format et plan de l’Offre de service	6
2.5	Proposition de prix.....	6
2.6	Coûts	7
2.7	Confidentialité.....	7
PARTIE 3.	VUE D’ENSEMBLE DU PROJET	8
3.1	Renseignements généraux sur le CMEC, la CCMEC, le Secrétariat du CMEC, le Consortium du français langue seconde et le Comité du Consortium du français langue seconde.....	8
3.2	Contexte du Projet	9
3.3	Avantages et raison d’être du Projet	11
PARTIE 4.	RESPONSABILITÉS DE L’AUTEUR D’UNE OFFRE	12
4.1	Portée du Projet.....	12
4.2	Activités et réalisations attendues.....	13
PARTIE 5.	GOVERNANCE ET PROCESSUS.....	15
5.1	Gestionnaire	15
5.2	Dotation en personnel	15
PARTIE 6.	ÉVALUATION DES OFFRES DE SERVICE	15
6.1	Comité d’évaluation	15
6.2	Processus d’évaluation et sélection d’une Offre de service	15
PARTIE 7.	QUESTIONS JURIDIQUES GÉNÉRALES	16
7.1	Droits généraux de la CCMEC	16

7.2	Responsabilité de la CCMEC à l'égard des coûts de l'Auteur d'une offre.....	17
7.3	Lois applicables et attournement	17
7.4	Limitation de responsabilité	17
7.5	Propriété des Offres de service.....	18
7.6	Propriété intellectuelle	18
7.7	Taxe sur les produits et services/Taxe de vente harmonisée.....	18
7.8	Information confidentielle	18
7.9	Cession de l'AO par la CCMEC.....	19
7.10	Cession des Offres de service.....	19
ANNEXE A – FORMAT ET PLAN DE L'OFFRE DE SERVICE		20
A.1	Instructions concernant le format de l'Offre de service.....	20
A.2	Instructions concernant le plan de l'Offre de service	20
ANNEXE B – DÉCLARATION D'OBSERVATION FISCALE		25
ANNEXE C – FORMULAIRE DE CONTRAT		26
ANNEXE D – FORMULAIRE D'ÉVALUATION		27

PARTIE 1. INTRODUCTION

1.1 Invitation aux Auteurs d'une offre et renseignements généraux

- 1.1.1 Le présent Appel d'offres (l'« AO ») est une invitation de La Corporation du Conseil des ministres de l'Éducation, Canada (la « CCMEC »), agissant au nom du Consortium du français langue seconde (le « Consortium ») (qui inclut l'ensemble des provinces et des territoires, à l'exception du Québec), demandant à d'éventuels Auteurs d'une offre de présenter une Offre de service pour élaborer une ressource de perfectionnement professionnel destinée au personnel enseignant et axée sur des stratégies visant à soutenir l'engagement des élèves au secondaire, dans le cadre des programmes de français langue seconde au Canada (le « Projet »).
- 1.1.2 La CCMEC est l'entité juridique qui représente le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) (le « CMEC »).

1.2 Type de Contrat

- 1.2.1 L'Auteur d'une offre qui sera sélectionné devra signer un contrat rédigé par la CCMEC (le « Contrat »).
- 1.2.2 Au-delà de tous autres droits ou recours qu'elle peut avoir en droit ou en équité, la CCMEC aura le droit d'annuler tout Contrat conclu avec l'Auteur d'une offre relativement au présent AO advenant que la CCMEC, à sa seule discrétion, établisse que ledit Auteur d'une offre a fait une déclaration inexacte ou a présenté de l'information inexacte ou trompeuse dans son Offre de service.

1.3 Calendrier

Le tableau ci-après présente la succession des événements et des dates limites auxquels le présent AO fait référence (le « Calendrier »). Le Calendrier est susceptible de modifications et d'amendements à la seule discrétion de la CCMEC.

Événement	Date
Diffusion de l'AO	le 27 novembre 2025
Date limite à laquelle les Auteurs d'une offre peuvent soumettre leurs questions écrites	le 17 décembre 2025
Date limite de soumission des Offres de service par les Auteurs d'une offre	le 19 décembre 2025

Fin de l'évaluation des Offres de service	le 23 janvier 2026
Notification à l'Auteur d'une offre retenu	le 27 janvier 2026

1.4 Questions des Auteurs d'une offre et autres communications

Sauf disposition expresse des présentes, toutes les communications, y compris toutes les questions concernant le présent AO, doivent être effectuées par écrit et doivent être envoyées par courriel et adressées à M^{me} Asia Kotasinska, à a.kotasinska@cmec.ca, au plus tard le **17 décembre 2025 à 16 h, heure normale de l'Est**. Les réponses aux questions seront communiquées par écrit, par le même média que celui utilisé pour la diffusion du présent AO. Les réponses aux questions seront dans la même langue que les questions auxquelles elles répondent, qui peuvent être posées en français ou en anglais. La CCMEC n'a aucune obligation de confidentialité concernant les questions soumises ou la réponse à ces questions et n'assume aucune responsabilité à cet égard. L'Auteur ou les Auteurs d'une offre ayant posé la question ne seront pas identifiés. Les réponses aux questions devront être considérées comme étant fournies à titre purement informatif. Les amendements ou suppléments au présent AO sont abordés à l'article 1.8.

1.5 Présentation des Offres de service

- 1.5.1 Chaque Auteur d'une offre doit soumettre une (1) copie électronique de son Offre de service, en format PDF (Adobe Acrobat) ou MS Word (de préférence), par courriel adressé à **M^{me} Asia Kotasinska** (la « Gestionnaire »), à a.kotasinska@cmec.ca. L'Offre de service doit être formatée pour impression sur papier de format lettre.
- 1.5.2 Afin d'être admissibles à cet AO, les Offres de service doivent avoir été reçues par la Gestionnaire de la façon décrite au paragraphe 1.5.1, au plus tard le **19 décembre 2025 à 16 h, heure normale de l'Est** (la « Date limite »). L'heure officielle de réception des Offres de service sera déterminée selon l'heure à l'horloge utilisée par la Gestionnaire pour horodater les Offres de service. Les Offres de service seront acceptées les jours ouvrables, jusqu'à la Date limite.
- 1.5.3 La CCMEC n'acceptera ni ne considérera aucune Offre de service transmise par télécopieur ou par tout autre moyen non prévu dans le présent AO.
- 1.5.4 Les Offres de service reçues après la Date limite peuvent être ouvertes ou non, et peuvent, à la seule discrétion de la CCMEC, être détruites ou conservées par la CCMEC.

1.5.5 Les Offres de service doivent être présentées en français ou en anglais.

1.6 Amendements ou retraits des Offres de service

1.6.1 Un Auteur d'une offre qui présente une Offre de service en réponse au présent AO peut, en tout temps avant la Date limite, modifier ou retirer son Offre de service, à condition que ledit amendement ou ledit retrait soit reçu par écrit par la Gestionnaire au plus tard à la Date limite. Toute Offre de service amendée ou tout avis de retrait doit être remis à la CCMEC de la façon décrite au paragraphe 1.5.1.

1.6.2 La CCMEC ne tiendra pas compte de tout amendement ou retrait reçu après la Date limite.

1.7 Irrévocabilité des Offres de service

Sous réserve du droit de l'Auteur d'une offre de retirer son Offre de service avant la Date limite, les Offres de service seront irrévocables par l'Auteur d'une offre et resteront en vigueur et ouvertes pour acceptation par la CCMEC pendant quatre (4) mois à partir de la Date limite.

1.8 Droit de la CCMEC d'apporter des amendements et/ou suppléments à l'AO avant la Date limite

1.8.1 Tout amendement et/ou supplément ne peut être apporté au présent AO qu'au moyen d'un addenda diffusé par écrit par la Gestionnaire de la même façon que le présent AO a été diffusé.

1.8.2 Aucun amendement et/ou supplément apporté au présent AO de toute autre manière, y compris toute déclaration verbale ou autre déclaration écrite effectuée par la CCMEC, par ses Membres, par la Gestionnaire ou par leurs employés, agents, experts-conseils ou conseillers respectifs, ne peut constituer un amendement ou supplément au présent AO.

1.8.3 Tout amendement et/ou supplément diffusé avant la Date limite aura force exécutoire pour chaque Auteur d'une offre, et la CCMEC a le droit de considérer que l'information contenue dans l'addenda a été prise en compte par l'Auteur d'une offre dans son Offre de service.

1.8.4 L'Auteur d'une offre a la responsabilité exclusive de s'assurer qu'il a reçu, le cas échéant, tous les addendas diffusés en vertu du présent article 1.8.

PARTIE 2. EXIGENCES RELATIVES À L'OFFRE DE SERVICE ET AU PRIX

2.1 Exigences relatives à l'Offre de service

- 2.1.1 Une Offre de service devrait respecter toutes les exigences énoncées dans le présent article, faute de quoi, à la seule discrétion de la CCMEC, elle peut ne pas être considérée ni évaluée. Les exigences sont les suivantes.
- 2.1.2 L'Offre de service doit :
- a) avoir été reçue au plus tard à la Date limite;
 - b) être conforme au format et au plan d'Offre de service demandés, tels que décrits plus en détail à l'Annexe A;
 - c) inclure la dénomination sociale de l'Auteur d'une offre et tout autre nom sous lequel il exerce ses activités;
 - d) inclure l'adresse et le numéro de téléphone de l'Auteur d'une offre;
 - e) préciser si l'Auteur d'une offre est un particulier, une entreprise individuelle, une société, une société de personnes, une coentreprise, un consortium constitué en société ou un consortium constitué sous forme de société de personnes ou d'une autre entité légalement reconnue;
 - f) inclure le nom, le numéro de téléphone et l'adresse courriel de la personne-ressource clé désignée par l'Auteur d'une offre;
 - g) inclure le nom de la personne qui assurera la gestion du Projet proposé si celle-ci n'est pas la personne-ressource clé dont il est question au sous-paragraphe f) ci-dessus;
 - h) inclure la Déclaration d'observation fiscale, dûment remplie, qui figure à l'Annexe B;
 - i) inclure trois (3) références relativement à l'Auteur d'une offre et à son personnel clé :

- i) les références devraient provenir de personnes auxquelles l'Auteur d'une offre a fourni avec succès des services similaires et/ou pour lesquelles il a effectué des travaux apparentés, avec une brève description de la nature des services fournis;
 - ii) le nom et le numéro de téléphone d'une personne-ressource devraient être inclus pour chaque référence;
 - iii) la CCMEC peut, à sa seule discrétion, obtenir la confirmation que l'Auteur d'une offre a effectivement fourni les services décrits dans son Offre de service, en vérifiant ses références n'importe quand pendant le processus d'évaluation;
 - iv) si la CCMEC considère, à son seul avis, que les références d'un Auteur d'une offre quelconque sont insatisfaisantes, elle n'acceptera aucune Offre de service dudit Auteur d'une offre et ne conclura aucun Contrat avec lui.
- j) inclure une Proposition de prix, conformément à l'article 2.5.

2.2 Conflit d'intérêts

- 2.2.1 La présentation de l'Offre de service ou l'exécution du Contrat par l'Auteur d'une offre ne doit comporter aucun Conflit d'intérêts réel et/ou potentiel connu. Si l'Auteur d'une offre a connaissance d'un Conflit d'intérêts quel qu'il soit, les détails complets dudit Conflit d'intérêts doivent être énoncés dans l'Offre de service [voir l'Annexe A, paragraphe A.2 I), pour plus de renseignements].
- 2.2.2 Les Auteurs d'une offre qui, tel que déterminé par la CCMEC, sont considérés à sa seule discrétion comme présentant un Conflit d'intérêts, peuvent être disqualifiés.

2.3 Expérience

En plus des exigences relatives à l'Offre de service énoncées à l'article 2.1, l'Auteur d'une offre devrait aussi fournir les éléments suivants comme faisant partie de l'Offre de service :

- a) une description écrite d'un maximum de deux (2) projets et/ou services comparables que l'Auteur d'une offre a exécutés auparavant et/ou est en train d'exécuter, avec une explication des résultats de chaque projet;

- b) jusqu'à deux (2) échantillons de travail comparable réalisé précédemment par l'Auteur d'une offre.

2.4 Format et plan de l'Offre de service

Les Offres de service devraient respecter le format et le plan décrits plus en détail à l'Annexe A.

2.5 Proposition de prix

- 2.5.1 Les Offres de service doivent contenir une Proposition de prix (la « Proposition de prix ») pour l'exécution du Projet qui fournit une description détaillée de la rémunération estimative attendue en fonction de toutes les activités et réalisations attendues précisées à l'article 4.2 et qui doit préciser clairement tous les frais, coûts, services, débours et taxes (le « Prix »), autres que la taxe fédérale sur les produits et services (la « T.P.S. ») et la taxe de vente harmonisée (la « T.V.H. »), qui peuvent être présentées séparément du Prix dans la Proposition de prix.
- 2.5.2 Les Propositions de prix doivent inclure le détail des frais, coûts, services, débours et taxes inclus dans le Prix.
- 2.5.3 L'Auteur d'une offre retenu peut choisir de voyager dans les provinces et les territoires du Canada. Une estimation des frais de déplacement et d'hébergement doit être incluse dans la Proposition de prix.
- 2.5.4 Les coûts relatifs à la traduction et à la révision des rapports **doivent** figurer dans le budget. Il importe de souligner que le Secrétariat du CMEC doit approuver les candidatures des traductrices et traducteurs et des réviseuses et réviseurs embauchés par l'Auteur d'une offre.
- 2.5.5 Les Auteurs d'une offre doivent présenter leur Proposition de prix en dollars canadiens.
- 2.5.6 Lors de la rédaction de leur Proposition de prix, les Auteurs d'une offre devraient garder à l'esprit le fait que la CCMEC est un organisme à but non lucratif qui dispose d'un budget limité.
- 2.5.7 Le Prix ne constitue que l'un des nombreux critères qui seront utilisés pour évaluer les Offres de service. Conformément à l'article 7.1, la CCMEC n'est pas obligée d'accepter l'Offre de service ayant le prix le plus bas, ni d'accepter une Offre de service quelconque.

2.6 Coûts

- 2.6.1 L'Auteur d'une offre doit assumer tous les coûts liés à ce processus d'AO ou directement engagés du fait de ce processus, ce qui inclut, mais sans y être limité, tous les coûts résultant des éléments suivants et/ou engagés pour ceux-ci : a) la préparation et la présentation d'une Offre de service et/ou de toute question et/ou de tout addenda et/ou supplément de l'AO; et/ou b) les autres activités en rapport avec ce processus d'AO.
- 2.6.2 L'Auteur d'une offre doit assumer la responsabilité de toutes les menues dépenses personnelles qu'il peut être amené à engager en lien avec l'AO et son Offre de service.

2.7 Confidentialité

- 2.7.1 L'Auteur d'une offre retenu devra garantir la confidentialité des noms et des autres renseignements permettant d'identifier les répondants, qui ne serviront que pour les contacts et ne figureront dans aucun rapport de recherche. Les rapports de recherche ne devront identifier aucune personne, aucune école, aucun conseil et aucune commission scolaires, aucune province et aucun territoire.
- 2.7.2 Les Auteurs d'une offre devront utiliser des dispositifs de stockage intérieurs au Canada pour tous les renseignements personnels et pour toute information qui pourrait servir à identifier une personne particulière. Le transfert, le stockage ou l'accès à l'étranger est interdit pour les renseignements personnels et pour toute information qui pourrait servir à identifier une personne particulière.
- 2.7.3 Toute activité de collecte, de stockage ou de diffusion d'informations contenant des renseignements personnels ou tirée de renseignements personnels doit se conformer à la législation applicable des gouvernements provinciaux/territoriaux et du gouvernement fédéral sur la protection de la vie privée.

PARTIE 3. VUE D'ENSEMBLE DU PROJET

3.1 Renseignements généraux sur le CMEC, la CCMEC, le Secrétariat du CMEC, le Consortium du français langue seconde et le Comité du Consortium du français langue seconde

Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) [CMEC]

Le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) [CMEC] est un organisme intergouvernemental fondé en 1967 par les ministres de l'Éducation, qui se sont ainsi donné :

- a) un forum où discuter de questions stratégiques;
- b) un mécanisme par lequel entreprendre des activités, des projets et des initiatives dans des domaines d'intérêt commun;
- c) un moyen de mener des consultations et de coopérer avec les organisations pancanadiennes du secteur de l'éducation et le gouvernement fédéral;
- d) un instrument pour défendre sur la scène internationale les intérêts des provinces et des territoires en matière d'éducation.

Le CMEC assure le leadership en éducation aux échelons pancanadien et international et aide les provinces et les territoires à assumer la responsabilité constitutionnelle qui leur est conférée au chapitre de l'éducation.

La Corporation du Conseil des ministres de l'Éducation, Canada (CCMEC)

La Corporation du Conseil des ministres de l'Éducation, Canada (CCMEC) est l'entité juridique qui représente le CMEC, et elle est l'autorité contractante représentant le CMEC dans le cadre du présent AO, ainsi que pour tout Contrat qui peut être conclu aux termes du présent AO.

Secrétariat du CMEC

Le Secrétariat du CMEC désigne l'entité administrative permanente située à Toronto (Ontario) qui soutient les travaux du CMEC.

Consortium du français langue seconde (CFLS)

Créé en 2014, le Consortium du français langue seconde (CFLS) est composé des ministres responsables de l'éducation de tout le Canada, à l'exception du

Québec, dont le mandat est d'appuyer et de promouvoir le rendement des élèves pour ce qui est de l'apprentissage du français langue seconde (FLS).

Bien que les provinces et les territoires soient les seuls responsables de l'élaboration et de la mise en œuvre des programmes de FLS, le CFLS vise à atteindre les objectifs suivants de façon collaborative :

- Rester au fait de l'enseignement du FLS dans l'ensemble du Canada.
- Cerner les besoins communs en ce qui a trait à l'enseignement et à l'apprentissage du FLS, et élaborer des ressources afin de répondre à ces besoins.
- Promouvoir la réussite des élèves des programmes de FLS.

Comité du Consortium du français langue seconde (CCFLS)

Au niveau opérationnel, les travaux du CFLS sont coordonnés par le Comité du Consortium du français langue seconde (CCFLS), qui est composé des directrices et directeurs des programmes de français langue seconde dans les provinces et les territoires, à l'exception du Québec.

3.2 Contexte du Projet

L'engagement et la rétention des élèves en FLS au secondaire représentent un défi persistant à l'échelle pancanadienne. Malgré l'importance du bilinguisme au Canada et les avantages économiques, culturels et cognitifs associés à la maîtrise du français, une diminution significative du nombre d'élèves poursuivant leurs études en FLS après le palier intermédiaire est constatée. Selon Canadian Parents for French (CPF), les statistiques d'inscription de 2022-2023 révèlent une baisse continue du nombre d'élèves participant aux programmes de français de base et d'immersion d'une année à l'autre¹. Cette tendance met en lumière la nécessité d'interventions ciblées pour renforcer la motivation et l'engagement des élèves du secondaire.

Les facteurs influençant cette baisse sont multiples : un manque de ressources adaptées aux intérêts des adolescents, une pénurie d'enseignantes et enseignants qualifiés, ainsi qu'une perception du français comme étant peu pertinent dans certaines sphères professionnelles et sociales. De plus, les inégalités régionales dans l'offre de cours et d'opportunités d'apprentissage

¹ Canadian Parents for French, *Statistiques sur l'inscription aux programmes de français langue seconde* : <https://cpf.ca/fr/recherche-et-defense-des-interets/recherche/statistiques-dinscription-en-francais-langue-seconde/>

authentique contribuent à des écarts de rétention des élèves. Les ressources de perfectionnement professionnel destinées aux enseignantes et enseignants de FLS proposant des stratégies directement adaptées au niveau secondaire sont notamment limitées. Dans ce contexte, le Consortium du FLS souhaite se concentrer spécifiquement sur l'élaboration de ressources de perfectionnement professionnel pour les enseignantes et enseignants du secondaire, afin de combler cette lacune et de répondre aux besoins pressants du système éducatif.

Face à ces enjeux, les gouvernements provinciaux et territoriaux qui font partie du Consortium du FLS reconnaissent la nécessité de mettre en place une approche concertée visant à renforcer l'attrait et la durabilité des programmes de FLS au secondaire.

Le Projet proposé répond à une priorité émergente : assurer un accès équitable à des stratégies et des ressources novatrices pour soutenir l'engagement des élèves en FLS et pour favoriser leur rétention à travers le palier secondaire. Il s'inscrit également dans une vision à long terme d'un continuum d'apprentissage en français, en facilitant la transition entre le secondaire et le postsecondaire. Dans cette visée, un engagement soutenu dans l'apprentissage du français ouvre des perspectives académiques et professionnelles enrichies, notamment en permettant aux élèves d'accéder à des études collégiales et universitaires en français, d'obtenir des titres d'études bilingues reconnues et d'élargir leurs opportunités sur le marché du travail.

Pour ce faire, le Projet proposé vise à créer des ressources pratiques et ciblées pour le personnel enseignant, approuvées par les ministères de l'Éducation provinciaux et territoriaux, ce qui renforcera leur crédibilité auprès du personnel enseignant. Contrairement à plusieurs initiatives existantes qui regroupent les paliers primaire et secondaire, ces ressources seront conçues spécifiquement pour le secondaire, afin que les enseignantes et enseignants puissent mieux s'y reconnaître et y trouver des approches adaptées à leurs réalités. Leur développement sera encadré par un groupe de travail, organisé par le fournisseur de services et composé d'enseignantes et enseignants de partout au Canada, ce qui assurera la pertinence du contenu et sa facilité d'utilisation.

Un fournisseur de services reconnu dans le domaine de l'enseignement du FLS est visé pour produire ces ressources, ce qui garantira leur visibilité et leur accessibilité sur des plateformes déjà bien connues du personnel enseignant. Le caractère pancanadien du Projet permettra de répondre à une diversité de contextes tout en assurant une cohérence dans les approches pédagogiques proposées, augmentant ainsi leur utilité pour un large éventail d'enseignantes et enseignants.

3.3 Avantages et raison d'être du Projet

Ce Projet aura un impact direct sur l'engagement des élèves du secondaire en FLS. Les principaux résultats attendus sont décrits ci-dessous.

1. Amélioration de la motivation et de l'engagement des élèves

Le Projet mettra en place des stratégies pédagogiques innovantes, fondées sur les besoins réels des élèves et des enseignantes et enseignants, pour rendre l'apprentissage du FLS plus pertinent et dynamique. Ces stratégies incluent l'intégration de ressources numériques et interactives (comme l'intelligence artificielle [IA]), d'activités culturelles et communautaires et de pratiques pédagogiques centrées sur l'élève. Elles devraient permettre aux élèves de percevoir l'apprentissage du français non seulement comme une compétence académique, mais aussi comme un atout personnel et professionnel, ce qui favorisera un plus grand engagement dans les cours.

2. Renforcement des compétences linguistiques et de la confiance en soi des élèves

L'élaboration de ressources pédagogiques de qualité spécifiquement destinées au secondaire entraînera un apprentissage plus structuré et complet des compétences en français. Ces ressources permettront aux élèves d'acquérir une maîtrise plus approfondie de la langue, tant à l'oral qu'à l'écrit, et de renforcer leur confiance en leurs capacités. Cette amélioration devrait se traduire par un meilleur rendement scolaire et une plus grande satisfaction à l'égard du parcours scolaire.

3. Réduction du taux de décrochage en FLS

En rendant l'apprentissage du FLS plus attrayant et pertinent, le Projet vise à réduire le taux d'abandon des élèves dans les programmes de FLS. Une approche pédagogique plus motivante et diversifiée devrait permettre de maintenir l'intérêt des élèves tout au long de leur parcours secondaire, réduisant ainsi le nombre d'élèves qui abandonnent ou choisissent de ne pas poursuivre leurs études en FLS après le secondaire.

4. Facilitation de la transition vers le postsecondaire

En développant des compétences linguistiques solides, les élèves seront mieux équipés pour accéder à des programmes postsecondaires en français, que ce soit dans des collèges ou des universités, ce qui augmentera leurs chances de succès dans un environnement académique bilingue. Ces habiletés et compétences leur ouvriront également la voie à des opportunités professionnelles enrichissantes dans des secteurs où le bilinguisme est un atout important.

PARTIE 4. RESPONSABILITÉS DE L'AUTEUR D'UNE OFFRE

4.1 Portée du Projet

Le Projet doit soutenir l'engagement des élèves en FLS au secondaire grâce à l'élaboration de ressources de perfectionnement professionnel et de stratégies adaptées aux besoins des enseignantes et enseignants.

Objectifs principaux du Projet :

- Offrir aux enseignantes et enseignants des stratégies concrètes pour favoriser l'engagement des élèves en FLS au secondaire. Ces stratégies peuvent notamment inclure :
 - le renforcement de la sécurité linguistique et de l'identité bilingue et multiculturelle des élèves;
 - l'intégration du numérique, y compris de l'IA, dans l'enseignement du français afin de proposer des approches novatrices et adaptées;
 - le soutien à la continuité de l'apprentissage du français au postsecondaire en favorisant une transition fluide.
- Adapter et bonifier les ressources existantes du Consortium du français langue seconde pour mieux répondre aux besoins du personnel enseignant du secondaire.
- Héberger les ressources sur le site Web *inspirefsl.ca*, dans une variété de formats conviviaux pour les enseignantes et enseignants, offrant ainsi une flexibilité quant au mode de livraison : clips vidéo en classe, entrevues avec des expertes et experts, cahiers de travail ou fiches pratiques adaptables, selon les recommandations du groupe de travail.

La nouvelle ressource doit tenir compte de divers facteurs, y compris :

- la connaissance des pédagogies et pratiques actuelles en enseignement du FLS, particulièrement au secondaire;
- la compréhension du contexte pancanadien en éducation;
- la capacité à créer du contenu adapté à différents publics, notamment les enseignantes et enseignants;
- la sensibilité aux réalités linguistiques et culturelles variées des élèves;
- l'intégration réfléchie du numérique, y compris des outils d'IA, pour appuyer l'enseignement et l'apprentissage du FLS;
- l'attention portée à l'accessibilité, à l'inclusivité et à la représentativité pancanadienne dans les ressources proposées;
- la capacité à traduire les conclusions de recherche ou les orientations pédagogiques en outils concrets, applicables en salle de classe.

4.2 Activités et réalisations attendues

Le Projet englobera les activités et les réalisations attendues suivantes, à accomplir dès la signature de l'entente et au plus tard le 31 mars 2027.

1. Mise en place d'un groupe de travail pancanadien composé d'enseignantes et enseignants

- a) Sélectionner des enseignantes et enseignants représentatifs des différentes régions du Canada, en collaboration avec les partenaires du CMEC et le fournisseur de services.
- b) Clarifier les attentes, le rôle du groupe et les livrables attendus pour réaliser une vision commune.
- c) Établir un calendrier de réunions et déterminer les outils de collaboration à utiliser.
- d) Recueillir les besoins et perspectives des enseignantes et enseignants pour orienter les travaux du groupe en fonction des sujets suggérés par le CCFLS.
- e) Faire le suivi avec le fournisseur de services tout au long du Projet.
- f) Rencontrer les membres du groupe de travail pour faire valider le contenu à différents moments durant l'élaboration du Projet.

2. Analyse des ressources existantes et recensement des lacunes

- a) Recenser et compiler les ressources actuelles pouvant être adaptées, notamment *Je peux parler français!* et d'autres stratégies pédagogiques éprouvées.
- b) Examiner les ressources sélectionnées pour déterminer leur pertinence, leur adéquation avec les besoins du personnel enseignant du secondaire et leur adaptabilité.
- c) Élaborer des recommandations concrètes pour modifier, enrichir ou contextualiser les ressources existantes.
- d) Faire le suivi avec le fournisseur de services tout au long du Projet.

3. Proposition d'un concept de ressource

- a) S'appuyer sur les résultats de l'analyse des ressources existantes et des consultations avec le groupe de travail pour définir les objectifs de la nouvelle ressource, en mettant l'accent sur des approches favorisant l'engagement des élèves du secondaire.
- b) Préciser le format, la portée et les fonctionnalités essentielles de la ressource en tenant compte des contraintes budgétaires et des besoins du personnel enseignant au secondaire, tout en intégrant des stratégies pédagogiques interactives et stimulantes.

- c) Présenter le concept aux groupes de travail (CCFLS et groupe de travail pancanadien) et ajuster la proposition en fonction de leurs besoins réels et des stratégies qui fonctionnent avec leurs élèves.
- d) Rencontrer les membres du groupe de travail pour faire valider le contenu à différents moments durant l'élaboration du Projet.

4. Adoption et mise en œuvre du Projet

- a) Définir les objectifs pédagogiques spécifiques, les stratégies d'engagement des élèves et les structures de contenu en s'assurant que la ressource correspond aux besoins cernés par le groupe de travail et les enseignantes et enseignants du secondaire.
- b) Rédiger, concevoir et structurer les différentes sections de la ressource (p. ex. : modules, activités, appuis pédagogiques) en intégrant des éléments interactifs et multimédias (p. ex. : vidéos, quiz, exemples concrets) pour favoriser l'engagement.
- c) Faire examiner la ressource par le groupe de travail pour valider son contenu, sa structure et sa pertinence pédagogique.
- d) Effectuer les ajustements nécessaires à la suite des commentaires reçus, puis finaliser la version définitive pour la distribution en ligne en s'assurant qu'elle est accessible et conviviale, et répond aux attentes pédagogiques du Projet.
- e) Rencontrer les membres du groupe de travail pour faire valider le contenu à différents moments durant l'élaboration du Projet.

5. Hébergement de la ressource sur le site Web *inspirefsl.ca*

- a) Intégrer la nouvelle ressource au site Web *inspirefsl.ca* et catégoriser son contenu.
- b) Ajuster la structure du site, le cas échéant, afin qu'elle réponde aux besoins de la ressource.

6. Promotion et diffusion de la ressource

- a) Élaborer un plan de diffusion et de promotion visant les publics cibles.

La ressource sera publiée sur le site Web du Consortium du FLS, www.inspirefsl.ca, et sur celui du CMEC.

PARTIE 5. GOUVERNANCE ET PROCESSUS

5.1 Gestionnaire

La Gestionnaire œuvrant à titre de personne-ressource pour l'AO (et les Services) sera M^{me} Asia Kotasinska. Les Services seront gérés par le Comité du Consortium du français langue seconde. La logistique sera coordonnée par le Secrétariat du CMEC.

5.2 Dotation en personnel

- 5.2.1 La CCMEC et l'Auteur d'une offre doivent chacun affecter du personnel aux Services.
- 5.2.2 Tout changement de personnel par l'Auteur d'une offre doit être approuvé par M^{me} Asia Kotasinska.
- 5.2.3 La CCMEC se réserve le droit de refuser les changements de personnel si, de façon raisonnable, elle considère que cela peut remettre en question la réalisation des Services en temps voulu ou la qualité des Services et/ou avoir un effet sur la réputation et/ou la crédibilité de la CCMEC, du CMEC et/ou de ses Membres.

PARTIE 6. ÉVALUATION DES OFFRES DE SERVICE

6.1 Comité d'évaluation

- 6.1.1 Un Comité d'évaluation (le « CE ») sélectionné par la CCMEC a pour responsabilité d'évaluer les Offres de service et, sous réserve des droits généraux de la CCMEC tels qu'établis à l'article 7.1, de sélectionner une Offre de service retenue, le cas échéant.
- 6.1.2 Le CE peut être constitué de hauts fonctionnaires et/ou de personnes nommées par les ministères de l'Éducation, de consultantes ou consultants en communications, d'une conseillère ou d'un conseiller juridique ainsi que de membres du personnel du Secrétariat du CMEC, qui ont tous connaissance du fonctionnement du CMEC.

6.2 Processus d'évaluation et sélection d'une Offre de service

- 6.2.1. Le CE examinera et pourra sélectionner une Offre de service au nom de la CCMEC. Il évaluera les Offres de service en fonction des critères suivants :
 - a) respect des exigences établies à l'article 2.1;

- b) évaluation de l'expérience établie à l'article 2.3;
- c) Proposition de prix, conformément à l'article 2.5;
- d) respect du format et du plan de l'Offre de service, conformément à l'article 2.4 et à l'Annexe A;
- e) travail que l'Auteur d'une offre a fait auparavant.

6.2.2. Lors de l'évaluation, le CE attribuera des notes pour les critères établis au paragraphe 6.2.1 afin de classer les Offres de service et de sélectionner une Offre de service, le cas échéant.

6.2.3 La sélection d'une Offre de service est entièrement à la seule discrétion du CE et sera fondée sur l'évaluation par le CE des facteurs énoncés au paragraphe 6.2.1.

PARTIE 7. QUESTIONS JURIDIQUES GÉNÉRALES

7.1 Droits généraux de la CCMEC

7.1.1 La CCMEC peut, à sa seule discrétion :

- a) refuser toute Offre de service ou toutes les Offres de service;
- b) accepter toute Offre de service;
- c) si une (1) Offre de service seulement est reçue, décider de l'accepter ou de la refuser, ou entamer des négociations avec l'Auteur d'une offre;
- d) choisir de reporter indéfiniment l'AO en tout temps;
- e) modifier le Calendrier, l'AO ou tout autre aspect de l'AO avant ou après la Date limite;
- f) annuler le présent AO en tout temps et subséquemment annoncer ou demander de nouvelles Offres de service portant sur le même sujet que le présent document d'AO, avec les mêmes Auteurs d'une offre ou avec des Auteurs d'une offre différents, ou encore avec des Auteurs d'une offre invités.

7.1.2 La CCMEC n'est pas obligée de sélectionner l'Auteur d'une offre dont la Proposition de prix est la plus basse.

7.2 Responsabilité de la CCMEC à l'égard des coûts de l'Auteur d'une offre

Ni la CCMEC, ni le CMEC, ni ses Membres, ni leurs administrateurs et/ou cadres respectifs ne seront responsables d'aucuns coûts, frais, pertes et/ou dommages engagés et/ou subis par l'Auteur d'une offre et/ou par toute personne ayant un rapport avec l'Auteur d'une offre, et résultant d'une mesure quelconque prise par la CCMEC ou d'une omission quelconque de la part de la CCMEC, conformément à l'article 7.1.

7.3 Lois applicables et attournement

7.3.1 Le présent AO doit être régi et interprété conformément aux lois de la province de l'Ontario et aux lois applicables du Canada.

7.3.2 L'Auteur d'une offre convient :

- a) que toute action et/ou poursuite en rapport avec le présent AO sera intentée devant un tribunal compétent quelconque de la province de l'Ontario et, à cette fin, l'Auteur d'une offre reconnaît irrévocablement et inconditionnellement la compétence dudit tribunal de l'Ontario et convient de s'y soumettre;
- b) qu'il renonce irrévocablement à tout droit de contester toute action et/ou poursuite en Ontario à l'encontre du Comité d'évaluation en rapport avec l'AO, pour quelque motif de compétence que ce soit, y compris pour motif de *forum non conveniens*, et s'engage à ne procéder à aucune contestation;
- c) qu'il s'engage à ne pas contester l'exécution qui lui est opposée, dans quelque province ou territoire que ce soit, de tout jugement ou ordonnance dûment obtenu d'un tribunal de l'Ontario, conformément à l'article 7.3 du présent AO.

7.4 Limitation de responsabilité

7.4.1 Nonobstant toute disposition contraire des présentes, ni la CCMEC, ni le CMEC, ni ses Membres, ni le Comité d'évaluation, ni leurs entités apparentées, administrateurs, cadres et/ou employés respectifs ne seront responsables à l'égard de l'Auteur d'une offre d'aucuns dommages indirects, accessoires, punitifs et/ou consécutifs ni d'aucune perte de bénéfice et/ou de revenu subis par l'Auteur d'une offre et résultant directement et/ou indirectement du présent AO, que l'Auteur d'une offre ait été avisé ou non de la possibilité de tels dommages et que ces derniers soient fondés sur une violation de contrat ou de garantie (y compris tout cas de violation essentielle ou de violation de modalité

essentielle), sur une responsabilité délictuelle (y compris la négligence) ou sur une déclaration inexacte, à titre d'indemnité et/ou en vertu de toute autre théorie, en droit ou en équité.

- 7.4.2 Dans la mesure autorisée par la Loi applicable, la responsabilité globale totale de la CCMEC, du CMEC, de ses membres, du Comité d'évaluation et de leurs entités apparentées, administrateurs, cadres et/ou employés respectifs envers l'Auteur d'une offre à l'égard de toute réclamation présentée contre elle en vertu du présent AO et/ou en rapport avec cet AO ne devra pas dépasser les coûts raisonnables de l'Auteur d'une offre pour la préparation de son Offre de service, jusqu'à concurrence de 1 000 \$.

7.5 Propriété des Offres de service

Les Offres de service présentées et tous les documents qui les accompagnent deviennent la propriété exclusive de la CCMEC et, sauf si la CCMEC décide à sa seule discrétion de le faire, ne seront pas restitués à leur Auteur.

7.6 Propriété intellectuelle

La CCMEC deviendra propriétaire des réalisations attendues du Projet, telles qu'elles sont décrites à l'article 4.2, ce qui comprend également, pour plus de précisions, toutes ses conclusions ainsi que tous droits de propriété intellectuelle qui en font partie intégrante. L'Auteur d'une offre qui aura été sélectionné devra céder immédiatement et sur demande tous les droits d'auteur à la CCMEC et aura l'obligation de renoncer à ses droits moraux relatifs aux réalisations attendues du Projet et à tout produit élaboré en vertu du Contrat.

7.7 Taxe sur les produits et services/Taxe de vente harmonisée

La fourniture de services en vertu du Contrat est assujettie à toutes les lois applicables relatives à la T.P.S. et à la T.V.H.

7.8 Information confidentielle

L'Auteur d'une offre convient que toute Information confidentielle :

- a) demeurera la seule propriété de la CCMEC et de ses Membres, le cas échéant, et qu'il la traitera comme étant confidentielle;
- b) ne sera utilisée par l'Auteur d'une offre pour aucune fin autre que l'élaboration et la présentation d'une Offre de service en réponse au présent AO et/ou pour l'exécution de toute entente subséquente en rapport avec le Projet, le cas échéant;

- c) ne sera divulguée par l'Auteur d'une offre à aucune personne qui ne participe pas à la préparation de son Offre de service, à la négociation du Contrat et/ou à l'exécution de toute entente subséquente en rapport avec le Projet, sans le consentement écrit préalable de la CCMEC;
- d) ne sera en aucune façon utilisée au détriment de la CCMEC par l'Auteur d'une offre;
- e) sera, si la CCMEC en fait la demande, retournée à la CCMEC par l'Auteur d'une offre pas plus de cinq (5) jours civils après ladite demande.

7.9 Cession de l'AO par la CCMEC

Les dispositions du présent AO s'appliqueront au profit de la CCMEC et des autres parties du CMEC ainsi que de leurs successeurs et ayants droit. L'Auteur d'une offre reconnaît aux parties de la CCMEC leurs droits directs aux termes des articles 7.2, 7.4 et 7.8. Dans la mesure où la loi autorise le plein exercice de ces droits, la CCMEC et l'Auteur d'une offre reconnaissent et acceptent que la CCMEC agisse à titre d'agent et/ou de fiduciaire des parties de la CCMEC.

7.10 Cession des Offres de service

Les Offres de service ne peuvent pas être cédées par les Auteurs d'une offre.

ANNEXE A – FORMAT ET PLAN DE L’OFFRE DE SERVICE

A.1 Instructions concernant le format de l’Offre de service

Cette section décrit le format dans lequel l’Auteur d’une offre devrait préparer l’Offre de service. Si l’Auteur d’une offre ne prépare pas l’Offre de service de cette façon, l’Offre de service peut être refusée, à la seule discrétion de la CCMEC.

Le texte de l’Offre de service devrait :

- a) être présenté en utilisant la police de caractères Calibri ou Times New Roman à 12 points;
- b) inclure une table des matières donnant la liste de toutes les annexes de l’Offre de service, en tant que partie de l’Offre de service;
- c) avoir des pages numérotées;
- d) fournir de l’information conformément aux instructions de la section A.2 ci-dessous.

A.2 Instructions concernant le plan de l’Offre de service

L’Offre de service devrait être présentée selon le plan ci-dessous :

- a) **Page couverture et table des matières**
- b) **Section 1 – Sommaire**

Le sommaire devrait fournir une brève description du Projet, à savoir :

- i) principales questions de recherche à traiter;
- ii) utilité du Projet pour les politiques et/ou la pratique;
- iii) méthodologies proposées;
- iv) nom et qualifications de l’Auteur d’une offre et des membres du personnel participant au Projet;
- v) réalisations attendues;
- vi) budget total.

- c) **Section 2 – Introduction et renseignements généraux**

Cette section devrait présenter l’information nécessaire pour satisfaire les exigences relatives à l’Offre de service contenues dans le paragraphe 2.1.2, sous-paragraphe c) à g). De plus, cette section devrait préciser si l’Auteur

d'une offre a l'intention, à un moment quelconque au cours de la durée du Contrat résultant du présent AO, d'utiliser une autre entité relativement à la gestion des services à fournir aux termes dudit Contrat.

d) **Section 3 – Expérience de l'Auteur d'une offre** (maximum de quatre [4] pages)

Cette section devrait inclure les éléments suivants :

- i) Description de l'expertise de l'Auteur d'une offre en gestion et en réalisation de projets comparables à ce Projet, notamment :
 - Solide expérience en gestion de projets éducatifs à grande échelle, particulièrement dans l'enseignement du FLS au secondaire.
 - Coordination efficace d'équipes multidisciplinaires et collaboration étroite avec des enseignantes et enseignants.
 - Capacité démontrée à rassembler et mobiliser le personnel enseignant, notamment par la création et l'animation de groupes de travail.
 - Gestion rigoureuse de budgets, de calendriers et de livrables dans des contextes complexes.
 - Expertise dans la conception de contenus adaptés à divers publics éducatifs, pour favoriser l'accessibilité, l'inclusivité et la flexibilité d'utilisation, en présentiel comme en virtuel.
 - Approche fondée sur des données probantes et des recommandations issues de groupes de travail composés de membres du personnel enseignant, pour assurer la pertinence et l'efficacité des ressources.
- ii) Description de l'expertise de l'Auteur d'une offre en gestion de projets, notamment pour :
 - l'établissement et le respect d'un horaire de travail;
 - la prise en charge directe de la responsabilité de toutes les activités de tous les participants au Projet, de toutes les tâches et de toutes les réalisations attendues;
 - la gestion des risques dans le contexte des relations publiques.
- iii) Description de l'expertise de l'Auteur d'une offre pour consulter et examiner la documentation en français aussi bien qu'en anglais. À sa seule discrétion, la CCMEC peut demander aux Auteurs d'une offre de fournir une preuve documentaire de ces capacités.

iv) Curriculum vitæ (exclu du nombre de pages permis).

e) **Section 4 – Qualifications du personnel participant au Projet** (maximum de huit [8] pages)

- i) L'Auteur d'une offre devrait fournir une description détaillée des connaissances, des compétences et de l'expertise du personnel désigné pour le Projet.
- ii) L'Auteur d'une offre devrait décrire ses rôles et ses responsabilités et ceux de tous ses agents, employés et sous-traitants qui participeront au Projet, en précisant l'identité de ceux qui exerceront lesdits rôles, leur expérience du travail en équipe et leur expertise pertinente respective.
- iii) L'Offre de service devrait préciser le nom de la personne-ressource clé de ce Projet, à laquelle incombera la responsabilité quotidienne de la répartition des tâches à accomplir et de l'affectation des ressources afin d'exécuter le Projet avec succès dans les délais prévus. La personne-ressource clé devra définir, élaborer et exécuter des tâches précises, faire le suivi des priorités du Projet, des plans de travail, des calendriers, des questions à régler et des réalisations attendues, et faire rapport à la CCMEC.
- iv) L'Auteur d'une offre devrait remplir un tableau, tel que celui ci-après, pour chaque membre de l'équipe qu'il propose. Veuillez noter que les mérites des membres de l'équipe seront évalués collectivement. Les tableaux devraient être inclus directement dans cette section.

	Paramètres de réponse
Nom	
Rôle dans le Projet	
Coût des services	En dollars canadiens, pour la durée du Projet
Participation au Projet	Temps plein, temps partiel, tel que requis pour les diverses tâches
Expérience en rapport avec le rôle assigné dans le Projet	
Relations d'emploi avec l'Auteur d'une offre	Emploi à temps plein, emploi à temps partiel, emploi pour la durée du Projet, sous-traitant
Langue première	Français, anglais
Langue seconde	Français, anglais
Niveau de la langue seconde	Conversation, langue écrite ou conversation et langue écrite
Éducation formelle	Diplômes et grades pertinents et établissements où ils ont été obtenus
Qualifications	Titres pertinents (ne pas inclure les adhésions en tant que membre) et les établissements où ils ont été obtenus

f) **Section 5 – Plan de mise en œuvre** (maximum de cinq [5] pages)

Les Auteurs d'une offre devraient inclure un plan de travail directement dans cette section. Ce plan doit comporter les éléments suivants :

- i) détails définissant les étapes devant aboutir aux réalisations attendues et les divers éléments du Projet, nommant qui sera chargé de chaque élément et indiquant quand chaque élément sera terminé;
- ii) présentation de tout problème et/ou risque perçus inhérents aux méthodologies et/ou stratégies de mobilisation des connaissances proposées;
- iii) échéancier prévu des réalisations attendues et des réunions tenues à fréquence régulière pour passer les progrès en revue.

- g) **Section 6 – Services supplémentaires à valeur ajoutée** (maximum de deux [2] pages)

Les Offres de service devraient comporter une description de toute valeur ajoutée et/ou de tout avantage concurrentiel offerts par l’Auteur d’une offre, avec une explication quant à la façon dont cela contribue à atteindre les objectifs du Projet. Tout autre service ou soutien et/ou toute information supplémentaire que l’Auteur d’une offre aimerait voir pris en considération par la CCMEC lors de l’évaluation de son Offre de service devraient être présentés dans cette section.

- h) **Section 7 – Proposition de prix** (maximum d’une [1] page)

Conformément à l’article 2.5, l’Auteur d’une offre devrait indiquer le prix total pour l’exécution du Projet.

- i) **Annexe A – Déclaration d’observation fiscale**

Conformément au paragraphe 2.1.2, sous-paragraphe h), l’Auteur d’une offre devrait fournir, en tant qu’Annexe A de l’Offre de service, un exemplaire signé de la Déclaration d’observation fiscale, fournie à l’Annexe B du présent document d’AO.

- j) **Annexe B – Références**

Conformément au paragraphe 2.1.2, sous-paragraphe i), l’Auteur d’une offre devrait fournir, en tant qu’Annexe B de l’Offre de service, trois (3) références.

- k) **Annexe C – Échantillons de travail**

Conformément à l’article 2.3, sous-paragraphe b), l’Auteur d’une offre devrait fournir, en tant qu’Annexe C de l’Offre de service, un maximum de deux (2) échantillons de travail similaire.

- l) **Annexe D – Explication du Conflit d’intérêts** (le cas échéant)

Conformément à l’article 2.2, si l’Auteur d’une offre a un Conflit d’intérêts, il doit préciser les détails dudit Conflit d’intérêts à l’Annexe D de l’Offre de service.

ANNEXE B – DÉCLARATION D'OBSERVATION FISCALE

La Corporation du Conseil des ministres de l'Éducation, Canada (la « **CCMEC** »)

Appel d'offres pour des stratégies pour soutenir l'engagement des élèves au secondaire dans les programmes de FLS

Déclaration d'observation fiscale

L'Auteur d'une offre atteste, par les présentes, qu'au moment de la présentation de son Offre de service, il était en conformité avec toutes les lois fiscales canadiennes fédérales et provinciales ou territoriales et que, en particulier, toutes les déclarations qui doivent être présentées en vertu desdites lois fiscales fédérales et provinciales ou territoriales ont été présentées, et que tous les impôts dus et exigibles en vertu desdites lois ont été payés, ou que des dispositions satisfaisantes ont été prises et maintenues pour leur paiement.

Daté à _____ ce _____ jour de _____ 2025.

Auteur d'une offre :

Par :

(Signataire autorisé)

Nom en
lettres
moulées :

ANNEXE C – FORMULAIRE DE CONTRAT

La Corporation	The Corporation
du	of the
Conseil des ministres	Council of Ministers
de l'Éducation, Canada	of Education, Canada

ANNEXE D – FORMULAIRE D'ÉVALUATION

Stratégies pour soutenir l'engagement des élèves au secondaire dans les programmes de FLS

Sections du plan de l'Offre de service	Description	Score
1 et 2	Sommaire, introduction et renseignements généraux	/5
	a. questions principales à traiter; b. utilité du Projet pour les politiques et/ou la pratique; c. méthodologies proposées; d. nom et qualifications de l'Auteur d'une offre et des membres du personnel participant au Projet; e. réalisations attendues; f. budget total; g. autres	
3	Expérience de l'Auteur d'une offre	/35
	Description de l'expertise de l'Auteur d'une offre en gestion et en réalisation de projets comparables à ce Projet, notamment : a. Solide expérience en gestion de projets éducatifs à grande échelle, particulièrement dans l'enseignement du FLS au secondaire. b. Coordination efficace d'équipes multidisciplinaires et collaboration étroite avec des enseignantes et enseignants. c. Capacité démontrée à rassembler et mobiliser le personnel enseignant, notamment par la création et l'animation de groupes de travail. d. Gestion rigoureuse de budgets, de calendriers et de livrables dans des contextes complexes. e. Expertise dans la conception de contenus adaptés à divers publics éducatifs, pour favoriser l'accessibilité, l'inclusivité et la flexibilité d'utilisation, en présentiel comme en virtuel. f. Approche fondée sur des données probantes et des recommandations issues de groupes de travail composés de membres du personnel enseignant, pour assurer la pertinence et l'efficacité des ressources.	/10
	Description de l'expertise de l'Auteur d'une offre en gestion de projets, notamment pour : a. l'établissement et le respect d'un horaire de travail; b. la prise en charge directe de la responsabilité de toutes les activités de tous les participants au Projet, de toutes les tâches et de toutes les réalisations attendues; c. la gestion des risques dans le contexte des relations publiques.	/10
	Description de l'expertise de l'Auteur d'une offre pour consulter et examiner la documentation en français aussi bien qu'en anglais. À sa seule discrétion, la CCMEC peut demander aux Auteurs d'une offre de fournir une preuve documentaire de ces capacités	/10
	Curriculum vitae	/5
4	Qualifications du personnel participant au Projet	/5
5	Plan de mise en œuvre	/40
	Détails définissant les étapes devant aboutir aux réalisations attendues et les divers éléments du Projet, nommant qui sera chargé de chaque élément et indiquant quand chaque élément sera terminé	/15

	Présentation de tout problème et/ou risque perçus inhérents aux méthodologies et/ou stratégies de mobilisation des connaissances proposées	/15
	Échéancier prévu des réalisations attendues et des réunions tenues à fréquence régulière pour passer les progrès en revue	/10
6	Services supplémentaires à valeur ajoutée	/5
7	Prix, y compris le détail des frais, coûts, services, dépenses et taxes	/10
	Respect des exigences obligatoires relatives à l'Offre de service	O/N
Annexe A	Déclaration d'observation fiscale	O/N
Annexe B	Références	O/N
Annexe C	Échantillons de travail	O/N
Annexe D	Explication du Conflit d'intérêts (le cas échéant)	O/N
	Total des points	/100